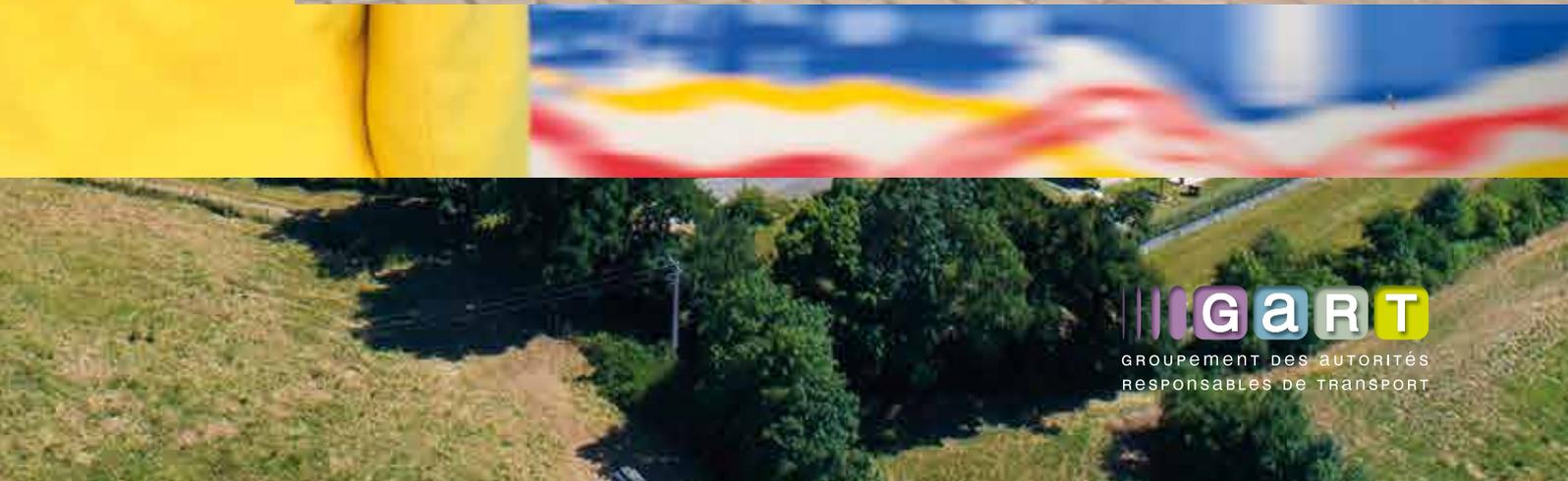




40 ans et toujours à vos côtés

Rapport annuel 2021





40 ans
et toujours
à vos côtés

Rapport annuel 2021



Sommaire

40 années d'action et d'engagement

p. 14

Le Conseil d'administration

p. 16

Le Conseil scientifique

p. 26

L'équipe permanente

p. 28

Le Club des partenaires

p. 30

Les éditions

p. 32

Donner du sens à la mobilité p. 36

Des enjeux industriels, technologiques
et numériques en matière de transition
énergétique

p. 38

La licence mobilités
pour des services numériques respectueux
de l'intérêt général

p. 42

Le vélo, partie toujours plus intégrante
des politiques de mobilités des AOM

p. 46

RNTP 2021 : résilients dans la crise,
dynamiques pour la relance !

p. 50

Les résultats du 4^e appel à projets
pour les TCSP et les PEM

p. 54

L'association des collectivités au service de la mobilité

Le 1^{er} avril 2021 a marqué la date anniversaire des 40 ans du Groupement des autorités responsables de transport (GART). Rassemblant des élus de tout type de collectivités et de toutes sensibilités politiques, notre association accompagne les autorités organisatrices de la mobilité – AOM locales, AOM régionales, communautés de communes, départements – dans l'exercice de leurs compétences en matière de mobilités. Les ressources juridiques, économiques et scientifiques du GART permettent de mieux appréhender les enjeux ainsi que les problématiques liés aux mobilités. Depuis 40 ans, nous défendons les intérêts des autorités organisatrices de la mobilité en particulier et du transport public en général. Cette volonté répond à un objectif d'intérêt général, celui d'insuffler une culture « Mobilité durable » dans notre pays. Ainsi, le GART est reconnu, par les collectivités et par l'État, comme l'expert incontournable du transport public et de la mobilité durable en France.



2021 a marqué la date anniversaire des 40 ans du GART. Quel état d'esprit avez-vous insufflé à cette année si particulière ?

Officiellement créée le 1^{er} avril 1981, notre association a célébré ses quarante années d'existence en lançant un cycle anniversaire. L'année a été rythmée par des moments d'échanges, respectueux des règles sanitaires en vigueur, et de réflexions afin de rappeler nos valeurs ainsi que nos engagements en faveur de la mobilité durable. Parmi l'ensemble des initiatives que nous avons organisées, deux me viennent à l'esprit.

La première concerne la publication de notre abécédaire où nous avons donné la parole à celles et ceux qui contribuent ou ont contribué à faire de la mobilité un enjeu politique fondamental. Pour la seconde, étroitement liée à la première, il s'agit de la célébration de cet anniversaire que nous avons souhaité organiser au Sénat.

Là où l'histoire du GART a commencé il y a 40 ans. Nous y avons convié l'ensemble des contributeurs de l'abécédaire, dont Jacques Auxiette et Jean-Jacques Lumeau, respectivement ancien président et ancien administrateur du GART. Deux personnalités appréciées et investies qui nous ont brutalement quitté en fin d'année dernière. Je tenais à leur rendre hommage et saluer l'engagement sans faille dont ils ont fait preuve en faveur du transport public.

Entretien avec le président du GART

Louis NÈGRE
Maire de Cagnes-sur-Mer
Président délégué de la métropole Nice Côte d'Azur

Depuis le 1^{er} janvier 2022, certaines modalités relatives au versement mobilité ont évolué. Quel a été le travail du GART dans ce domaine ?

Depuis de nombreuses années, le GART travaille à l'amélioration des données transmises dans le cadre du versement mobilité. Nous travaillons de sorte que les autorités organisatrices de la mobilité, que nous représentons, disposent d'une parfaite connaissance des redevables de cet impôt et comprennent ses évolutions dans le cadre d'échanges plus riches avec les

organismes de recouvrement. Dans le cadre des discussions parlementaires sur la LOM, nous avons obtenu de la part de l'URSSAF Caisse Nationale, la mise en place d'une expérimentation pour la mise à disposition d'un nouveau fichier de données détaillé. Ces travaux devraient être généralisés à toutes les AOM en cours d'année 2022. Ces bonnes relations avec l'URSSAF Caisse Nationale nous ont également permis de travailler conjointement, tout au long de l'année 2021, pour accompagner les AOM dans

la mise en œuvre des nouvelles modalités de reversement du versement mobilité, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022. À ce titre, je souhaiterais remercier l'URSSAF Caisse Nationale pour l'avance remboursable qu'elle a accordée aux AOM afin de limiter l'impact du changement de reversement sur leur trésorerie. Ces différents travaux menés ont été guidés par trois maîtres mots, simplification, harmonisation et transparence. Nous souhaiterions d'ailleurs s'inspirer de ces travaux pour améliorer désormais

les échanges de données avec la Caisse Nationale de la Mutualité Sociale Agricole.

Le GART est engagé dans plusieurs initiatives à propos de la mobilité servicielle. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

À l'heure de la digitalisation, la mobilité servicielle occupe aujourd'hui un rôle central dans l'accès aux mobilités. C'est une passerelle entre les mobilités et l'utilisateur où ce dernier a à sa disposition des parcours multimodaux combinant

le public et le privé en un seul outil. C'est un puissant levier de développement qu'il est nécessaire de structurer pour le rendre le plus efficace possible. Pour cela, le GART travaille sur un certain nombre d'initiatives avec plusieurs de ses partenaires. À commencer par le groupe de travail « Gouvernance & Modèle » où nous animons et coordonnons, aux côtés du Cerema, de la MINT et de l'UTP, l'ensemble des acteurs de l'écosystème MaaS (ndlr : Mobility as a Service). Par notre rôle de tiers de confiance, nous garantissons un juste équilibre entre les développeurs de nouveaux modes et services, et les autorités organisatrices de la mobilité. L'engagement de notre association ne s'arrête pas là puisque nous participons également à d'autres initiatives, parmi lesquelles le programme CEE « Mon compte mobilité » qui a vocation à devenir le « France Connect » de la mobilité. L'Observatoire du Maas, porté par le Cerema, nous mobilise également avec cet objectif de faciliter le partage de connaissances en la matière. Enfin, dans le cadre des sept propositions que nous portons pour les campagnes présidentielle et législatives, nous souhaitons la mise en œuvre d'un titre unique pour toutes les mobilités, comme cela se fait en Suisse et en Autriche. C'est une mesure qui apportera un service de haute qualité aux usagers.

suite de l'entretien >





Nous constituons un lieu d'échanges et un pôle de ressources fondamental pour permettre à nos adhérents de faire le meilleur choix en matière de mobilités.»

Conformément aux nouvelles dispositions de la LOM, chaque communauté de communes a pu délibérer en faveur ou non de la prise de compétence mobilité. Pour celles ayant choisi de devenir AOM, quel message souhaitez-vous leur adresser ?

En devenant AOM, une communauté de communes est désormais en capacité de déployer de nombreux projets tels que la création d'un bouquet de services de mobilité, la mise en place ou non d'une offre de transport régulier, l'instauration

potentielle du versement mobilité, développer les modes actifs et le covoiturage. Pour les aider à assumer cette nouvelle compétence très importante mais néanmoins complexe, le GART les accompagnera dans la mise en œuvre de ces nouveaux services et pourra notamment leur faire profiter de son expertise en matière de mobilités actives et partagées. Notre soutien concret sera un atout pour leur permettre d'aborder ce changement important dans leurs compétences. Notre expertise en matière économique,

juridique et technique est en effet reconnue par tous, à commencer par nos adhérents qui renouvellent chaque année leur adhésion. Pour vous donner un exemple de cet accompagnement au plus près de nos adhérents, nous traitons annuellement plus de 300 questions juridiques et techniques posées par les services « Mobilité » des collectivités. Cette dynamique se retrouve dans les demandes d'adhésions que nous recevons très régulièrement, et à ce titre, je vous informe que plusieurs communautés de communes nous ont déjà rejoints. Cette strate de collectivités au sein du GART vient renforcer l'esprit de travail collaboratif qui nous a toujours animé. En effet, nous sommes la seule association où régions, métropoles, communautés d'agglomérations, syndicats mixtes, départements, et un nombre croissant de communautés de communes, discutent ensemble du transport public et de la mobilité durable. Les relations que nous entretenons avec les entreprises de notre Club des partenaires viennent enrichir ces réflexions. Ainsi, nous constituons un lieu d'échanges et un pôle de ressources fondamental pour permettre à nos adhérents de faire le meilleur choix en matière de mobilités. Représenté par des élus responsables de la mobilité dans leurs institutions respectives, notre association représente un cénacle précieux où chacun peut s'enrichir mutuellement et bénéficier du retour d'expériences

des autres. Les communautés de communes y trouvent naturellement leur place.

À l'heure où notre monde est marqué par des transitions écologique, économique et énergétique fortes, comment se positionne le GART ?

Notre quotidien est marqué, simultanément, par une nette augmentation du coût de l'énergie affectant le pouvoir d'achat de nos concitoyens et un défi climatique auquel nous devons collectivement apporter des solutions innovantes et pérennes. Face à ces enjeux conjoncturels et structurels, il est urgent de donner la priorité à la mobilité durable sous peine de voir les coûts environnementaux et de santé publique s'alourdir dans les années à venir. Fidèle à ses valeurs depuis sa création, le GART est animé par cette même

volonté, défendre et promouvoir le transport public et la mobilité durable dans notre pays. C'est pourquoi dans la perspective des échéances importantes que représentent les élections présidentielle et législatives, nous avons décidé de porter sept propositions en faveur de la mobilité. Sept propositions d'ordre stratégique, écologique et économique répondant aux enjeux des cinq années qui viennent. Parmi celles-ci, un engagement financier de l'État pour la mobilité du quotidien avec un nouveau plan d'investissement de cinq milliards d'euros, la pérennité du versement mobilité et la baisse de la TVA à 5,5% dans les transports publics du quotidien.

De la réflexion et des échanges

Émission web :
40 ans du GART, quels enjeux pour la mobilité de demain ?

Disponible sur notre chaîne YouTube, cette émission a réuni, le 2 juillet 2021, Louis Nègre – président du GART – Anne-Marie Idrac – ancienne ministre et haute responsable pour la stratégie nationale de développement des véhicules autonomes – et Jean Viard – sociologue. L'occasion d'échanger sur les évolutions des mobilités depuis 40 ans et celles qui se profilent.



Conférence thématique :
relance et intermodalité, deux défis à relever pour les AOM au lendemain de la crise sanitaire

C'est animé par cet esprit de célébration que le GART a organisé une conférence thématique à l'Hôtel de ville de Toulouse, dans la magnifique Salle des Illustres du Capitole, le 27 septembre 2021. Ouvert par Jean-Luc Moudenc – maire de Toulouse & président de Toulouse Métropole – et Louis Nègre – président du GART – cet événement s'est articulé autour des interventions de Philippe Duron – co-président de TDIE & rédacteur du rapport sur l'évolution du modèle économique des transports collectifs suite à la crise sanitaire – et de Sonia Lavadinho – chercheuse à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne – dont la comparaison entre modèle suisse et modèle français a été particulièrement percutante.



**40 années
d'actions
et d'engagement**



Le Conseil d'administration

au 16 mars 2022

48 élus représentants des autorités organisatrices de la mobilité adhérentes

- 3 représentants des AOM de moins de 100 000 habitants ;
- 26 représentants des AOM comprises entre 100 000 et 300 000 habitants ;
- 10 représentants des AOM de plus de 300 000 habitants ;
- 2 représentants des départements ;
- 7 représentants des régions.

Chaque représentant est élu pour un mandat de 3 ans par l'Assemblée générale.

9 administrateurs composent le Bureau exécutif :

- le président ;
- les six vice-présidents ;
- la trésorière et le trésorier-adjoint.

15 vice-présidents disposent d'une délégation thématique

Le Bureau exécutif



PRÉSIDENT DU GART
Louis NÈGRE
Métropole Nice Côte d'Azur
Président délégué



PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU GART
Bruno BERNARD
Métropole de Lyon
Président



DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU GART
Charles-Éric LEMAIGNEN
Orléans Métropole
Vice-président grands équipements,
connexions métropolitaines
et parkings en ouvrage



TROISIÈME VICE-PRÉSIDENTE DU GART
Françoise ROSSIGNOL
Communauté urbaine d'Arras
Vice-présidente en charge
de la mobilité et des transports



QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT DU GART
Roch BRANCOUR
Région des Pays de la Loire
Président de la commission
infrastructures, transports
et mobilités durables



CINQUIÈME VICE-PRÉSIDENT DU GART
Jean-Luc GIBELIN
Région Occitanie -
Pyrénées-Méditerranée
Vice-président mobilités pour tous
et infrastructures de transports



SIXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU GART
François DUROVRAÏ
Département de l'Essonne
Président



TRÉSORIÈRE DU GART
Maria COLAS
Lorient Agglomération
Vice-présidente chargée des mobilités



TRÉSORIER-ADJOINT DU GART
Florian BERCAULT
Laval Agglomération
Président

15 vice-présidents avec une délégation thématique



VICE-PRÉSIDENTE DU GART
DÉLÉGUÉE ACCESSIBILITÉ

Patricia ARNOLD
Eurométropole de Metz
Conseillère métropolitaine



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ CLUB DES PARTENAIRES

Jean-Michel GUÉRINEAU
Agglobus Bourges
Président



SIXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ COOPÉRATION
INTERNATIONALE

François DUROVRAY
Département de l'Essonne
Président



DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ FINANCEMENT & TARIFICATION

Charles-Éric LEMAIGNEN
Orléans Métropole
Vice-président grands équipements,
connexions métropolitaines
et parkings en ouvrage



VICE-PRÉSIDENT DU GART DÉLÉGUÉ
GOUVERNANCE DES MOBILITÉS

Michel NEUGNOT
Région Bourgogne-Franche-Comté
Premier vice-président en charge des
mobilités, des transports scolaires, de
l'intermodalité et des infrastructures



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ ÎLE-DE-FRANCE

Stéphane BEAUDET
Île-de-France Mobilités
Vice-président du conseil régional
d'Île-de-France chargé des transports



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ INNOVATION TECHNOLOGIQUE

François RAGE
Syndicat mixte des transports
en commun de l'agglomération
Clermontoise
Président



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ LOGISTIQUE URBAINE

Franck DHERSIN
Hauts-de-France Mobilités
Président



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ MOBILITÉS ACTIVES
ET PARTAGÉES

Alain JUND
Eurométropole de Strasbourg
Vice-président mobilités, transports,
déplacements et politique cyclable



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ MOBILITÉ DIGITALE

Florian MAITRE
Communauté d'agglomération
Grand Lac
Vice-président en charge
des déplacements, de l'intermodalité
et du projet de territoire



VICE-PRÉSIDENT DU GART DÉLÉGUÉ
MOBILITÉ SOLIDAIRE

Patrick HATZIG
Métropole du Grand Nancy
Vice-président en charge
des mobilités



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ OUTRE-MER

Alix NABAJOOTH
Syndicat mixte des transports
du Petit Cul de Sac Marin
Premier vice-président



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ QUALITÉ DE SERVICE

Jean-Michel LATTES
Tisséo Collectivités
Président



VICE-PRÉSIDENT DU GART
DÉLÉGUÉ SÉCURITÉ & SÛRETÉ

Henri PONS
Métropole Aix-Marseille-Provence
Vice-président transports, mobilité
durable



VICE-PRÉSIDENTE DU GART
DÉLÉGUÉE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Christine SEGUINOU
Région Nouvelle-Aquitaine
Conseillère régionale

Les administrateurs



Bertrand AFFILÉ
Nantes Métropole
Vice-président en charge
des stratégies de mobilité
et des déplacements



Frankie ANGBAULT
Communauté urbaine
du Grand Poitiers
Vice-président aux mobilités



Daniel BELLEGARDE
Communauté d'agglomération
du Grand Avignon
Vice-président délégué à la mobilité



Arnaud CATHERINE
Communauté d'agglomération
Le Cotentin
Vice-président en charge
des mobilités



Gérard CHAUSSET
Bordeaux Métropole
Président de la commission
transports



**Denis de CHILLOU
de CHURET**
Communauté d'agglomération
Épernay, Coteaux et Plaine
de Champagne
Vice-président aux transports
et à la mobilité



Christophe COTTA
Communauté d'agglomération
de la région Nazairienne
et de l'Estuaire
Vice-président aux mobilités



Michel COUZIGOU
Val de Garonne Agglomération
Vice-président déplacements,
mobilités, transports publics



Martine CROQUETTE
Département de la Haute-Garonne
Vice-présidente mobilités,
infrastructures, routes



Frédéric CUVILLIER
Communauté d'agglomération
du Boulonnais
Président



Lucie ETONNO
Région des Pays de la Loire
Conseillère régionale



Luc FRANÇOIS
Saint-Étienne Métropole
Vice-président en charge
des transports et des mobilités



Julie FRÊCHE
Montpellier Méditerranée
Métropole
Vice-présidente déléguée
aux transports et aux mobilités
actives



Alain GEST
Amiens Métropole
Président



Olivier GIRARDIN
Troyes Champagne Métropole
Vice-président en charge
des mobilités et des déplacements



Nicolas JOYAU
Communauté urbaine Caen-La-Mer
Vice-président en charge
des mobilités



Florence LASSERRE
Syndicat des mobilités
Pays Basque-Adour
Conseillère communautaire



Alain LECOINTE
Communauté d'agglomération
du Niortais
Vice-président en charge
des mobilités



Yohann NÉDÉLEC
Brest Métropole
Vice-président chargé des mobilités



Yves NICOLIN
Communauté d'agglomération
du Pays Voironnais
Président



Éric NICOLLET
Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise
Vice-président délégué à la mobilité



Marylène PEYRARD
Valence Romans Déplacements
Présidente



Karine PLISSONNIER
Le Grand Chalonnais
Vice-présidente en charge
des mobilités et des transports



Jean-Pierre SERRUS
Région Sud
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Vice-président en charge
des transports et de la mobilité
durable



Anne VIGNOT
Grand Besançon Métropole
Présidente



Marc ZEISEL
Syndicat mixte des transports
urbains du Grand Nouméa
Président

Le Conseil scientifique

Cette instance contribue à la réflexion de l'association sur l'évolution des grands enjeux de la mobilité durable. Depuis sa création en 2011, le Conseil scientifique a pour objet d'apporter un éclairage original au Conseil d'administration. Ses membres se composent d'élus, de chercheurs et d'anciens élus ayant contribué à l'émergence d'une véritable culture de la mobilité durable en France ainsi qu'en Europe.



Bernard SOULAGE

Président du Conseil scientifique
Ancien vice-président de la région Rhône-Alpes

Fanny ARAV
Membre du Conseil économique, social et environnemental au titre de l'UNSA

Claude ARNAUD
Président de l'Institut Efficacy, ancien directeur de la recherche du groupe Veolia Transport

Josiane BEAUD
Ancienne vice-présidente de la communauté d'agglomération de Chambéry

Virginie BOUTUEIL
Directrice adjointe du Laboratoire Ville Mobilité Transport (École des Ponts ParisTech – Université Gustave Eiffel)

Corine CASANOVA
Ancienne vice-présidente de la communauté d'agglomération du Lac du Bourget

Sonia CHARDONNEL
Chercheuse à l'Université de Grenoble

Marie CHÉRON
Responsable mobilités à la Fondation pour la Nature et l'Homme

Stéphane COPPEY
Ancien président de Tisséo

Daniel CUKIERMAN
Ancien président de RATP/Transdev China

Laetitia DABLANC
Directrice de Recherche à l'Université Gustave Eiffel

Gérard FELDZER
Ancien pilote de ligne, journaliste et fondateur de Carwatt

Anne GÉRARD
Ancienne vice-présidente du Grand Poitiers, ancienne conseillère régionale de la Nouvelle Aquitaine, ancienne vice-présidente du GART, ancienne présidente du GIE Objectif Transport Public

Frédéric HÉRAN
Maître de conférences à l'Université de Lille

Grégory KALFLÈCHE
Professeur de droit à l'Université de Toulouse

Vincent KAUFMANN
Professeur à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne

Raymond LANG
Responsable du pôle mobilité chez France Nature Environnement

Sonia LAVADINHO
Chercheuse à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne

Cécile MAISONNEUVE
Senior fellow à l'Institut Montaigne

André MILAN
Ancien secrétaire confédéral transport de la CFDT

Francis NAKACHE
Ancien directeur général de CAF

Patrick OLIVA
Ancien directeur du développement durable chez Michelin

Christian PHILIP
Ancien premier adjoint au maire de Lyon, ancien député, ancien 1^{er} vice-président du GART, ancien professeur des universités, ancien recteur

Noël PHILIPPE
Ancien directeur général adjoint transports de Rennes Métropole

Catherine PILON
Déléguée générale du Club des Villes et Territoires Cyclables

Denis RAMBAUD
Ancien vice-président de la communauté d'agglomération de Mulhouse

Alain RICHNER
Animateur du réseau « Mobilité urbaine » de la FNAUT

Jean-Pierre ROUME
Ancien vice-président de la communauté d'agglomération d'Aurillac

Philippe SEGRETAIN
Ancien président-directeur général de Transdev

Camille THOMÉ
Déléguée générale de Vélo & Territoires

Jean-Paul TRAN-THIET
Avocat spécialisé dans le droit européen et les transports

Pierre VAN CORNEWAL
Délégué général de Transport Développement Intermodalité Environnement

Stéphanie VINCENT
Maître de conférences au Laboratoire Aménagement Économie Transports (Université de Lyon)

L'équipe permanente

au 16 mars 2022



Guy LE BRAS
Directeur général



Alexandre MAGNY
Directeur général adjoint



Benjamin MARCUS
Directeur des ressources humaines et des affaires juridiques



Nancy ARTHOZOUL
Juriste



Karima CARBONNIER
Assistante des pôles et chargée des enquêtes et des relations avec les adhérents



Valérie CHARPENTIER
Responsable des affaires générales et du secrétariat de la direction générale



Benoît CHAUVIN
Responsable du pôle technologie des transports et accessibilité



Romain CIPOLLA
Responsable du pôle mobilité durable



Florence DUJARDIN
Responsable du pôle observatoire des réseaux de transport, statistiques et analyse économique



Mounia GROSJEAN
Chargée de mission auprès du directeur général



Mouloud HOUACINE
Responsable communication



Timothée MANGEART
Chargé d'étude



Sébastien NOTON
Chargé de mission RH



Céline SABATIER
Adjointe du pôle observatoire des réseaux de transport, statistiques et analyse économique



Aurélie SENÉ
Assistante de la direction des ressources humaines et des affaires juridiques

Le Club des partenaires

Depuis sa création en 1996, ce Club rassemble les industriels ainsi que les entreprises de services issus du secteur du transport public. Associé aux orientations portées par le GART, chaque membre échange sur les enjeux actuels et futurs du secteur aux côtés des élus et des techniciens du GART.



Jean-Michel GUÉRINEAU

Vice-président du GART délégué
Club des partenaires
Président d'Agglobus Bourges

Nos membres



Les éditions

Notre site internet

www.gart.org

Notre newsletter

L'Hebdo est diffusée auprès des collectivités adhérentes, des membres du Club des partenaires ainsi qu'à toutes celles et ceux qui s'intéressent au transport public et à la mobilité durable. Inscrivez-vous sur notre site internet.

Nos réseaux sociaux



@GART_officiel



GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport)

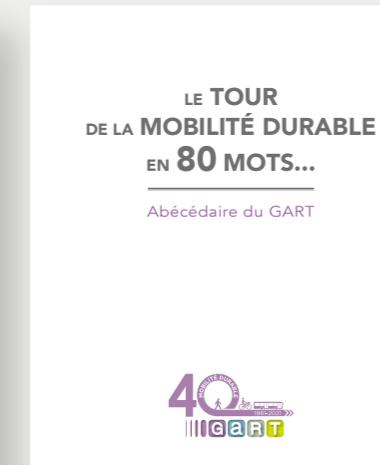


GART

Nos publications



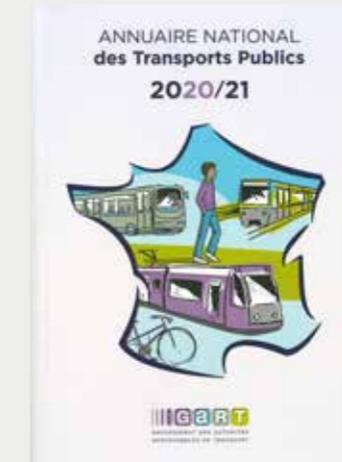
Rapport annuel 2020
Septembre 2021



Le Tour de la mobilité durable
en 80 mots
Septembre 2021



Rapport de restitution des travaux
du groupe de travail MaaS
« Architecture & Interfaces »
Décembre 2021

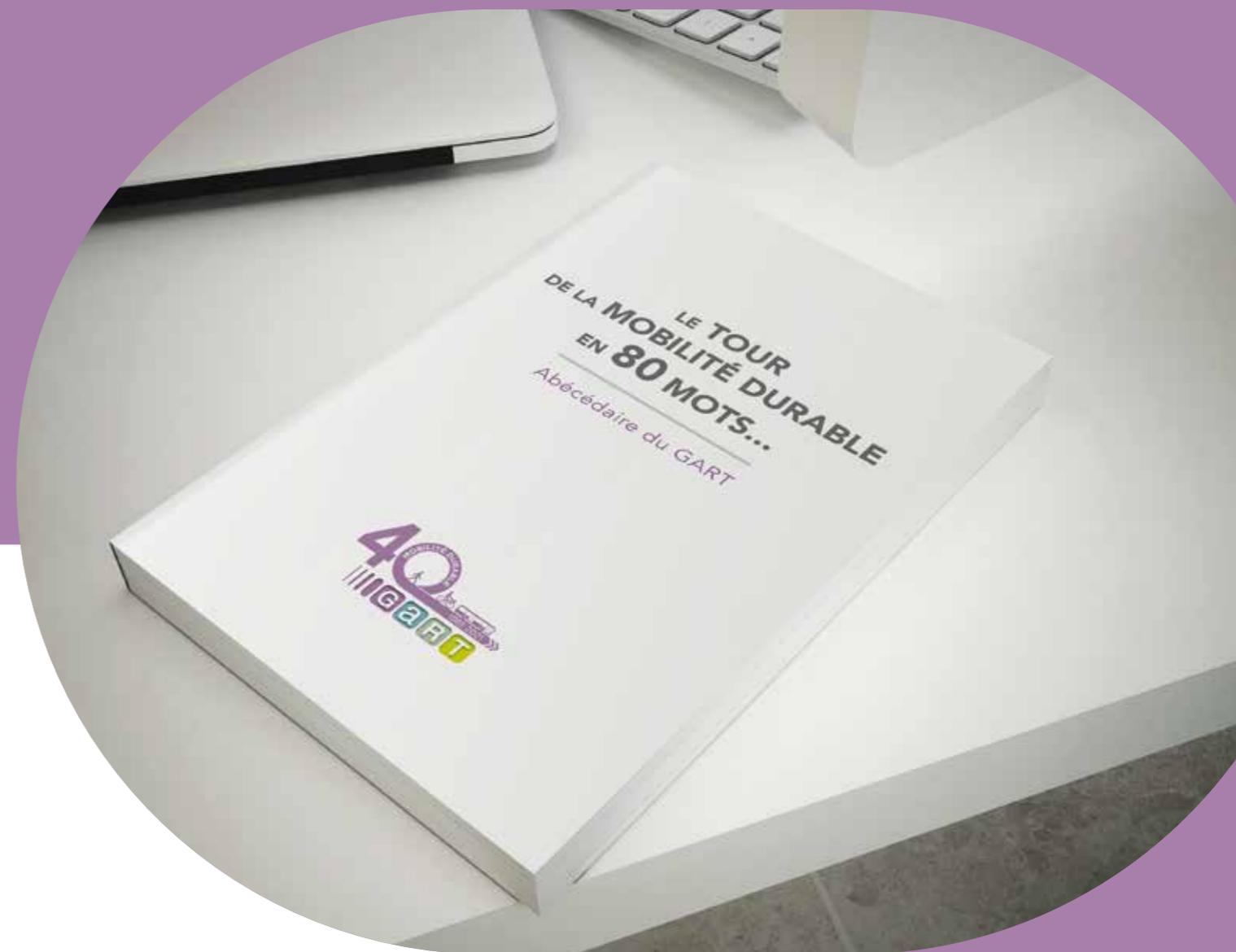


L'annuaire des transports publics
2020-2021
Mars 2022

Un ouvrage

**Le GART publie son abécédaire :
le tour de la mobilité durable
en 80 mots...**

80 mots, et même un peu plus, pour établir un panorama de l'évolution de notre mobilité. Élus, chefs d'entreprises, syndicalistes, sociologues, philosophes, ingénieurs, responsables associatifs... nous avons donné la parole à celles et ceux qui contribuent ou ont contribué à développer la culture « Mobilité durable » dans notre pays. Au travers de leurs contributions variées, nous vous invitons à un véritable tour de la mobilité en gardant à l'esprit, ce conseil de Philippe Pollet-Villard : « Dans un voyage ce n'est pas la destination qui compte mais toujours le chemin parcouru et les détours surtout. » Le Premier ministre – Jean Castex – nous a fait l'honneur de préfacer cet ouvrage qui s'accompagne d'un édito du président du GART – Louis Nègre – et d'un édito du ministre chargé des Transports – Jean-Baptiste Djebbari. Au final, cet ouvrage concentre 240 pages pour apprendre, sinon découvrir l'univers de la mobilité durable. Une belle manière pour notre association de valoriser cet esprit collaboratif qui l'anime depuis sa création en 1981.



Donner du sens à la mobilité





Des enjeux industriels, technologiques et numériques en matière de transition énergétique

La territorialisation des politiques énergie-climat a connu une mutation fondamentale ces dernières années sous l'impulsion des lois MAPTAM, LTCEV, NOTRe, LOM avec comme objectif d'atteindre la neutralité carbone – c'est-à-dire l'équilibre à atteindre entre les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine et leur retrait de l'atmosphère par l'Homme – voire celui du zéro émission.

Cet objectif passe par une articulation efficiente entre les services publics de l'énergie, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la mobilité durable. En maîtrisant l'étalement urbain, en recourant davantage aux énergies renouvelables et en faisant évoluer les technologies de motorisation avec notamment le verdissement des flottes, il est possible de mettre en place des politiques de transition rapide permettant une réduction de notre empreinte écologique.

Les autorités organisatrices de la mobilité jouent pleinement leur rôle en soutenant l'innovation et l'expérimentation dans tous ces domaines. Le développement d'énergies renouvelables et décarbonées à grande échelle permet la production d'électricité verte, de biogaz ou d'hydrogène qui laisse entrevoir, à terme, un rendement du puits à la roue optimal pour le matériel roulant. Différents plans d'accompagnement et d'outils de financement de la décarbonation du matériel roulant avec des énergies alternatives au diesel ont été initiés : écosystèmes territoriaux hydrogène de l'ADEME, Plan de relance du gouvernement, Oblibus de la Banque des Territoires. Nous assistons également à l'émergence de territoires d'excellence hydrogène grâce au « Plan national hydrogène 2019 » de l'État combiné aux initiatives de l'Union européenne, à l'instar du programme « H2020 » sans oublier la structuration de la filière autour de l'Association Française pour l'hydrogène et les piles à combustibles, dont un rapport intitulé « L'hydrogène en France en 2020 » a été publié. Cette organisation n'est pas sans rappeler celle qui prévaut dans la filière du GNV autour de l'Association Française du gaz naturel véhicule.

L'innovation portée par le développement de nouveaux usages et de nouveaux modes engendre la concrétisation de solutions alternatives à l'usage d'énergies polluantes. En participant aux travaux d'Anne-Marie Idrac – Haute représentante pour

le développement des véhicules autonomes – le GART suit les expérimentations en la matière au sein des réseaux français.

En parallèle, le GART s'implique dans le numérique et la digitalisation. Les autorités organisatrices de la mobilité ont mis à disposition de leurs usagers des outils – dont celui du MaaS pour Mobility as a Service – qui permettent d'avoir dans sa poche simultanément la carte du réseau de transport, le calculateur et la billettique. L'interconnexion au sein de tout projet MaaS des acteurs publics ou privés de l'autopartage, du covoiturage, du free-floating, du stationnement et de la mobilité va permettre à l'utilisateur de devenir un acteur à part entière de la transition écologique dans sa mobilité du quotidien.

Mais cette transition prend du temps, et ce alors même que la pression du dérèglement climatique se fait de plus en plus prégnante. Et c'est pour répondre à cette urgence que le GART accompagne autorités organisatrices de la mobilité et industriels dans la mise au point de nouvelles technologies : système APS2 (alimentation par le sol) des tramways, métros automatiques, développement des bus électriques et à hydrogène... Au-delà des enjeux technologiques, il convient aussi d'encourager les innovations qui combinent nouveaux usages et nouveaux modes comme le concept de TaxiRail, le transport à la demande avec l'utilisation de matériels ferroviaires légers, électriques et autonomes sur les petites lignes ou encore SeaBubbles, le bateau taxi électrique utilisant le principe des foils empruntés à la compétition des sports de voile.

5

Résolutions pour la nouvelle année

—
Les élus du GART ont souhaité partager leurs résolutions ainsi que leurs espérances en matière de mobilités. Les conséquences de la crise sanitaire sur le transport public avec la perte de versement mobilité et de recettes tarifaires pour les AOM, la poursuite de la mise en oeuvre de la LOM et la préparation de l'édition Toulousaine des RNTP ont constitué autant de sujets ayant rythmé les actions de l'association tout au long de l'année 2021.

13

Enquête sur les suites de la crise sanitaire pour les AOM locales et les régions

—
Le GART a sollicité ses adhérents pour faire un état sur différents sujets : perte de recettes tarifaires en 2020 ; niveau de fréquentation 2020 et années suivantes ; sollicitation ou non du dispositif d'avances remboursables ; reports éventuels d'investissements en 2021 ; avancement des avenants COVID ; réponse ou non au quatrième appel à projets TCSP et PEM.

16

Retours d'expériences de collectivités sur les conséquences de la crise sanitaire sur leurs réseaux de transport

—
À l'occasion d'un Conseil d'administration du GART, Val de Garonne Agglomération, Grand Besançon Métropole et Région Occitanie ont partagé leurs retours d'expériences : incidences financières, dispositifs opérationnels mis en place, perspectives sur l'année 2021.

17

Le GART signe la charte nationale « Services free-floating »

—
Cette charte définit le cadre de régulation des services de mobilités en libre-service sans station d'attache. Notre association a participé au groupe de travail organisé par le ministère de la Transition écologique dans le but de rédiger le cahier de recommandations prévu par l'article 41 de la LOM. À ce titre, les élus du GART ont œuvré pour que la collectivité soit responsable de la délivrance des titres d'occupation domaniale permettant aux opérateurs de free-floating de s'implanter dans les villes.

9

Webinaire consacré au comité des partenaires

—
Rappelant simultanément les principales dispositions de la loi concernant le comité des partenaires et l'état d'avancement du recensement réalisé par le GART, cette visioconférence a également mis en exergue des témoignages d'AOM l'ayant institué et réuni, notamment la communauté d'agglomération Sophia Antipolis.

29

Webinaire GART-GRDF sur le GNV

—
Cette réunion de travail a abordé différents points : présentation des enjeux par le GART ; retours d'expériences de Valence Romans Déplacements et du Grand Poitiers ; intervention de GRDF, membre de notre Club des partenaires.





La licence mobilités pour des services numériques respectueux de l'intérêt général

Un collectif composé d'autorités organisatrices de la mobilité, d'opérateurs de transport public, de services de mobilité privés et de réutilisateurs, animé par le GART et l'UTP, a finalisé une licence type de réutilisation des données. Son objectif : encadrer l'usage des données de mobilité, dont l'ouverture est prévue par la loi d'orientation des mobilités (LOM).

En effet, parmi les grandes priorités de la LOM, figure le « développement de l'usage des mobilités les moins polluantes et des mobilités partagées au quotidien, afin de renforcer la dynamique de développement des transports en commun, les solutions de mobilité quotidienne alternatives à la voiture individuelle et les mobilités actives au bénéfice de l'environnement, de la santé, de la sécurité et de la compétitivité ».

En offrant un accès simplifié à des solutions de déplacement alternatives à l'usage individuel de la voiture, les services numériques de mobilité peuvent concourir à la réussite de cette stratégie. Le législateur a souhaité encourager leur développement en renforçant les obligations d'ouverture des données de mobilité prévues par le cadre européen, en conservant le principe du libre choix de la licence de réutilisation de ces données par les organisations qui les produisent.

Dans ce contexte, les acteurs publics ont réfléchi à une licence *ad hoc* qui consolide l'équilibre accompli au travers de la LOM, fruit de longues concertations, entre promotion de l'innovation et régulation des mobilités. Effectivement, il est fondamental que les nouveaux services n'emportent pas de conséquences négatives sur l'intérêt général, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre, la pollution, la sécurité et l'occupation de l'espace public. La multiplication des licences étant à l'évidence un obstacle à la réutilisation des données, la nécessité de converger vers une « licence-type » a rapidement émergé.

Dans cette perspective, le GART et l'UTP ont mis en place, à l'automne 2020, un groupe de travail associant réutilisateurs et producteurs de données, publics et privés pour élaborer une telle licence. Près de 80 contributeurs issus d'une quarantaine d'organisations se sont réunis entre septembre et décembre 2020 afin de construire collégialement une licence conçue comme un outil commun de la mobilité, conjuguant intérêt général et réponse

aux besoins de déplacements. Les travaux du groupe ont été animés par Île-de-France Mobilités et la métropole de Lyon qui figurent parmi les autorités organisatrices pionnières de l'ouverture des données. À Lyon, un dispositif de licence est en place depuis 2013. Des représentants du Point d'Accès National ont été conviés à assister aux réunions en tant qu'observateurs.

Fondée sur la licence ODbL, déjà largement utilisée par les autorités organisatrices via le Point d'Accès National, la licence mobilités reprend notamment sa Condition Particulière d'Utilisation qui limite le partage à l'identique des bases de données dérivées. Ainsi, les réutilisateurs n'ont l'obligation de publier sous cette licence que les informations « de même nature, de même granularité, de mêmes conditions temporelles et de même emprise géographique ». Cette interprétation permet de ne pas fragiliser les modèles d'affaires fondés sur l'exploitation commerciale des données tout en assurant un partage des améliorations apportées aux données d'origine.

Elle pose d'abord le principe d'identification du réutilisateur, objet d'un consensus immédiat au sein du groupe de travail en tant que préalable au dialogue entre producteur et réutilisateur, au bénéfice des deux parties (connaissance mutuelle des contraintes et projets de chacun, amélioration de la qualité des données, pertinence des services créés, etc.). Elle instaure ensuite un engagement de compatibilité à la stratégie de mobilité définie par l'autorité publique compétente sur son territoire.

Le groupe de travail, ouvert à tout nouveau membre, se réunira périodiquement pour partager des retours d'expériences, bonnes pratiques et difficultés rencontrées. Ces échanges pourraient conduire à une révision de la licence, si le besoin était partagé par la communauté.

mai

26

Marc Delayer, nouveau président du GIE Objectif Transport Public



—
Le Conseil d'administration du GIE Objectif Transport Public a élu à l'unanimité son nouveau président, Marc Delayer, qui prend la suite d'Anne Gérard, ancienne administratrice du GART. Avec près de 20 ans en tant que directeur du réseau de transport du Choletais et responsable déplacements de la communauté d'agglomération du Choletais, Marc Delayer aura à cœur de porter la voix du secteur sur les grands enjeux à venir : financement, ouverture à la concurrence, transition énergétique, multimodalité, mobilité douce...

juin



7

Enquête sur l'accessibilité des réseaux de transport urbains

—
Lancée par le ministère de la Transition écologique – la délégation ministérielle à l'Accessibilité, la DGITM et les services déconcentrés – en partenariat avec le GART, Régions de France, AGIR et le Cerema, cette enquête en ligne à destination des AOM fait suite aux recensements effectués auparavant par les directions départementales des territoires (DDT). L'outil d'enquête proposé indique les éléments renseignés les années précédentes afin d'aider au remplissage des informations relatives à la situation actuelle. Elle peut aussi fournir des informations utiles concernant les nouvelles obligations pour les collectivités.

juillet

19

Réaction au rapport Duron sur l'évolution du modèle économique des transports collectifs suite à la crise sanitaire

—
Le GART s'est félicité que la mission Duron se soit basée notamment sur les données chiffrées transmises par ses adhérents et que nombre de ses propositions figurent dans les 48 recommandations listées dans le rapport.



août

4

Loi programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales et 1% transport et mobilité

—
Elle entérine notamment le dispositif 1% transport et mobilité, comme cela existe par ailleurs dans d'autres secteurs (1% eau et assainissement, 1% déchets, 1% électricité). Défendu depuis de très nombreuses années par le GART et la CODATU, cet outil donne dorénavant la possibilité aux AOM urbaines de province et Île-de-France Mobilités, de financer, dans la limite de 1% de leur budget dédié à la mobilité (hors versement mobilité), des actions de coopération avec des collectivités étrangères.

Le vélo, partie toujours plus intégrante des politiques de mobilités des AOM

Ces dernières années, le vélo s'est imposé comme un mode de déplacement extrêmement pertinent pour les déplacements quotidiens. Il donne de nouvelles perspectives dans certains territoires, notamment pour réaliser les premiers ou derniers kilomètres d'un déplacement, par exemple en intermodalité avec une ligne de transport en commun structurante (train, tramway, bus à haut niveau de service...). Le vélo décuple de ce fait l'efficacité des réseaux de transport et participe à un meilleur report modal.

À présent, ce mode de transport est partie intégrante de la panoplie de la mobilité durable que les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ont pour mission de développer. Ces dernières jouent un rôle de plus en plus central dans le déploiement de politiques cyclables, puisque la loi d'orientation des mobilités (LOM) a confié à toutes les AOM la capacité d'organiser à la fois des réseaux de transport, mais également de mettre en place d'autres services de mobilités, dont les mobilités actives. Elles doivent également s'assurer de la bonne interface entre ces différents services (intermodalité). Rappelons que, depuis la LOM, il existe deux types d'AOM :

- les régions qui sont devenues AOM et qui, au-delà de leurs compétences historiques en matière de transport ferroviaire et interurbain, détiennent désormais la capacité d'organiser tout type de services de mobilité, dont les mobilités actives ;
- les AOM locales, dont les actions en matière de politiques cyclables sont désormais devenues monnaie courante.

Au-delà de la mise en place de projets cyclables, l'enjeu réside dans la nécessité de rendre les actions des différentes AOM cohérentes entre elles, par le biais d'une coopération renforcée entre autorités organisatrices.

La LOM encourage les AOM à travailler de concert via l'élaboration obligatoire de contrats opérationnels de mobilité réunissant l'ensemble des autorités organisatrices, à l'échelle de bassins de mobilité définis en concertation entre la région et l'ensemble des AOM. Ces nouveaux cénacles de coopération sont assurément un progrès puisqu'ils sont pensés pour être des lieux d'échanges où les AOM pourront se placer du point de vue de l'utilisateur et vérifier si l'offre publique de mobilité est adaptée pour répondre aux besoins des habitants.

L'intermodalité y sera l'un des axes de travail principaux, par exemple via des réflexions sur des pôles d'échanges multimodaux, sur des tarifications intégrées entre services ou sur des billettiques interopérables entre services de transport et services de location de vélos.

La question des infrastructures cyclables revêt également une importance considérable. En effet, au-delà de la mise en place de nouveaux services, il s'agira également de traiter le sujet des infrastructures : sécurisation des itinéraires, jalonnements, résorption des coupures urbaines, amélioration quantitative et qualitative de l'offre de stationnement vélos...

Dans cette perspective, plusieurs étapes de déploiement, issues directement de la mise en œuvre de la LOM, doivent encore être observées :

- tout d'abord, voter dans chaque région les cartographies des bassins de mobilité ;
- ensuite, à l'échelle de chacun de ces bassins, élaborer puis adopter les contrats opérationnels de mobilité ;
- enfin, d'ici au 31 décembre 2024, installer des stationnements sécurisés pour les vélos dans les principaux pôles d'échanges.



7

Évolution de l'organisation au sein du GART

Après accord du président du GART, Guy Le Bras a nommé Alexandre Magny, directeur général adjoint, et Benjamin Marcus, directeur des ressources humaines et des affaires juridiques. Il a informé le Conseil d'administration organisé le 7 septembre 2021 de cette évolution. Jusqu'à présent, Alexandre Magny et Benjamin Marcus occupaient respectivement les fonctions de secrétaire général et de directeur des affaires juridiques et européennes.

16 > 22

Rentrée du transport public

Pour sa quinzième édition, la *Semaine du transport public* a changé d'appellation pour devenir la *Rentrée du transport public*. Organisé par le GIE Objectif Transport Public, le GART et l'UTP, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique, ce grand rendez-vous national des réseaux de transport locaux incitait les Français à retrouver leur bus, leur tramway, leur train de proximité pour plus de sérénité et de liberté.



27

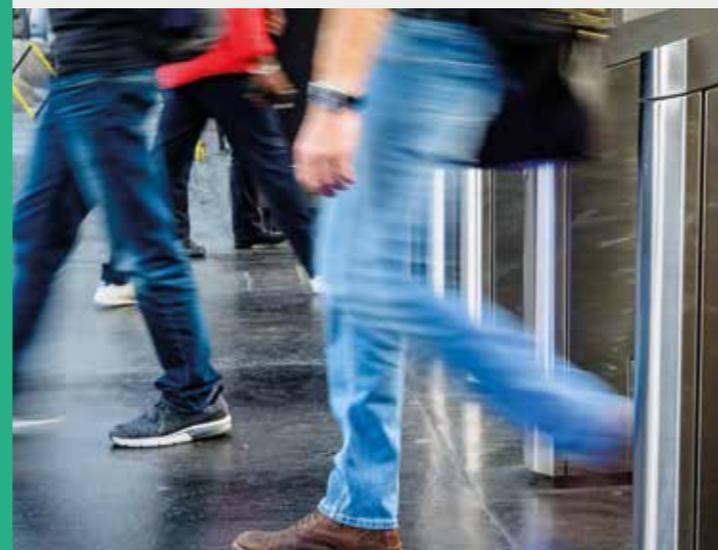
Assemblée générale du GART

L'occasion pour les élus titulaires et suppléants du GART de se réunir à l'Hôtel de région Occitanie / Midi Pyrénées, à l'invitation de Jean-Luc Gibelin – cinquième vice-président du GART & vice-président mobilités de la région. Dans son rapport moral, le président du GART a rendu compte de l'activité de l'association sur l'année écoulée et a dressé quelques perspectives pour 2022 auprès des adhérents présents.

13

Lancement d'un groupe de travail pour simplifier les démarches d'accès à la tarification sociale ou solidaire

La direction interministérielle du Numérique, rattachée au Premier ministre, et le GART se sont associés pour identifier les besoins des AOM en matière de données nécessaires à déployer dans les API (« application programming interface » ou « interface de programmation d'application ») pour simplifier les démarches des usagers et favoriser un traitement plus rapide pour les réseaux de transport, grâce à des données certifiées à la source.



29

Parution du guide « Recommandations pour la collecte des données d'accessibilité »

Ce guide présente le cadre, précise les étapes préalables – organisation du pilotage politique et technique, diagnostic des données existantes – et donne des conseils pour la collecte elle-même ainsi que pour la réutilisation des données dans le but d'aider les collectivités, les AO ainsi que tous les acteurs intervenant à leurs côtés. Il est le résultat d'un travail collectif d'acteurs très variés. Un comité de pilotage a été mis en place sous l'égide de la Délégation ministérielle à l'accessibilité et de la Mission innovation numérique et territoire. Le GART a participé à cette démarche commune et témoigne notamment de son action dans ce domaine à travers l'édito de Patricia Arnold, vice-présidente du GART déléguée à l'Accessibilité.

RNTP 2021 : résilients dans la crise, dynamiques pour la relance !

Après plus d'une année sans manifestations professionnelles liées à la crise sanitaire, les *Rencontres nationales du transport public* ont investi un territoire en plein essor : Toulouse et sa région. À cette occasion, le bouillonnant écosystème toulousain de la mobilité s'est réuni avec la participation de la région Occitanie et de Tisséo Collectivités, deux acteurs institutionnels locaux pleinement engagés dans le développement des mobilités du quotidien. Organisé les 28, 29 et 30 septembre 2021 au Parc des expositions MEETT de Toulouse, l'événement a été l'occasion de s'informer, de partager des retours d'expériences issues des territoires et découvrir les solutions les plus adaptées à l'évolution des mobilités dans le contexte de la crise du Covid-19.

Les 166 exposants – dont 30 nouveaux – et les 12 start-up présents lors de cette édition ont eu la satisfaction de rencontrer près de 8 000 participants venus découvrir leurs innovations, voir la vingtaine de matériels exposés et échanger avec eux sur la reprise de la filière de la mobilité. La fréquentation globale est restée stable par rapport à 2019 avec un peu moins d'exposants mais un nombre de visiteurs en hausse de 13 %

par rapport à l'édition précédente.

Organisés par le GART et l'UTP dans le cadre de leur Congrès commun, les deux plénières et les treize ateliers ont rassemblé près de 900 congressistes, dont 320 pour la plénière d'ouverture du GART « Entre épreuve et nouvelles opportunités, les acteurs de la mobilité durable face à la crise sanitaire ». Durant trois jours, intervenants et congressistes – élus et techniciens des collectivités territoriales, exploitants, industriels, entrepreneurs, chercheurs, journalistes – ont échangé sur les politiques de déplacements ainsi que sur les perspectives de la filière mobilités.

Par ailleurs, 840 personnes ont suivi les présentations des 14 exposants sur l'espace Agora. Pour la première fois, les contenus des Rencontres ont été diffusés en direct sur internet depuis trois espaces différents du salon – salle Capitole, salle Garonne et l'espace Agora – et ont été suivis par 14 000 internautes entre le 28 et le 30 septembre 2021.



18

Publication du décret étendant les avances remboursables aux AOM qui ne sont pas propriétaires de leurs recettes tarifaires

Le gouvernement avait introduit, dans la quatrième loi de finances rectificative pour 2020, des avances remboursables pour Île-de-France Mobilités (1,175 milliard d'euros) et les autres AOM urbaines (750 millions d'euros) afin de pallier les pertes de versement mobilité et de recettes tarifaires en raison de la crise sanitaire. Le GART, aux côtés de France urbaine et Intercommunalités de France, avaient dénoncé l'iniquité du dispositif qui excluait du mécanisme des avances remboursables sur la partie recettes tarifaires les AOM qui n'en étaient pas propriétaires. Le décret n° 2021-1502 du 18 novembre 2021 vient donc étendre le dispositif des avances remboursables 2020 à ces AOM.



10

Hommage à Jacques Auxiette

C'est avec une profonde tristesse que le Conseil d'administration du GART a appris le décès de Jacques Auxiette, président du GART de 1989 à 2001. Défenseur infatigable de la mobilité durable, il a porté, par son engagement sans faille, la voix des autorités organisatrices de transport, qu'elles soient locales, départementales ou régionales.



15

Rapport de restitution des travaux du groupe de travail MaaS « Architecture & Interfaces »

Au sein du groupe de travail « Gouvernance et Modèle », le GART et l'ensemble de ses partenaires – Cerema, MINT, UTP – ont mis en place une organisation qui participe au développement de la mobilité servicielle. Cette organisation anime et coordonne l'ensemble de l'écosystème de la communauté du numérique à plusieurs niveaux : groupes de travail nationaux, normalisation, programme certificats d'économie d'énergie, textes de lois. La présente publication expose les travaux du groupe de travail « Architecture fonctionnelle et Interfaces » animé par le GART et ses partenaires, MINT, Nextendis et Setec its.

23

Brutale disparition de Jean-Jacques Lumeau



C'est une terrible perte tant notre ami Jean-Jacques – premier vice-président de la Communauté d'agglomération de la région Nazairienne et de l'Estuaire et administrateur du GART – était engagé pour promouvoir une mobilité durable accessible à tous. Au sein de l'association, il était vice-président délégué au Stationnement et sa grande disponibilité, sa capacité d'écoute et sa force de propositions concrètes étaient des atouts pour le GART, au sein de laquelle Jean-Jacques laissera un grand vide.

Les résultats du 4^e appel à projets pour les TCSP et les PEM



L'annonce des résultats de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et Pôles d'échanges multimodaux » par le Premier ministre, le 6 octobre 2021, a représenté un engagement attendu et nécessaire du gouvernement pour le développement de nos transports collectifs.

Initialement doté d'une enveloppe de 450 millions d'euros, l'appel s'est vu attribuer un budget supplémentaire de 50 millions d'euros par les sénateurs puis d'une rallonge de 400 millions d'euros par le gouvernement. Cette réévaluation, nécessaire au regard du nombre et de la qualité des projets présentés, a concrétisé le travail du GART, de France urbaine, d'Intercommunalités de France et des autres associations d'élus auprès du gouvernement.

Ainsi, 162 projets ont été retenus dans le cadre de ce quatrième appel à projets : 98 projets de transports collectifs en site propre ont été sélectionnés pour 858 millions d'euros de subventions et 64 projets de pôles d'échanges multimodaux pour un montant de subventions de 42 millions d'euros. Il s'agit du plus important montant accordé à un appel à projets sur les transports collectifs en site propre, depuis leur lancement en 2008.

Le GART et les collectivités locales avaient une forte attente sur cet appel à projets « TCSP et PEM ». Nous nous sommes félicités de cette décision à la hauteur de la qualité des projets proposés par les collectivités.

Pour mémoire, l'article 13 de la loi Grenelle 1 prévoyait des aides de l'État, à hauteur de 2,5

milliards d'euros, pour l'ensemble des appels à projets et ceci avant 2020. Désormais, en comptabilisant le total des subventions accordées aux quatre appels à projets, auxquels il convient d'ajouter 250 millions d'euros pour les projets de Marseille et 200 millions d'euros pour le métro de Toulouse, nous dépassons largement l'objectif initial de la loi Grenelle. C'est un effort budgétaire important auquel les élus du GART sont sensibles.

Au travers de ces projets, les collectivités locales s'engagent, de façon déterminée, en faveur des transports du quotidien. Ce sont 9,9 milliards d'euros, au total, qui seront investis par les autorités organisatrices de la mobilité dans le cadre de ce quatrième appel à projets. C'est un effort très important, au profit de l'emploi et de l'industrie française. Il contribuera fortement à la reprise économique de la France après une crise sanitaire sans précédent. Dans le même temps, les autorités organisatrices de la mobilité confirment leur rôle essentiel et moteur en faveur de la mobilité durable et de l'absolue nécessité de la transition énergétique dans notre pays. Elles sont des acteurs clés au service de la mobilité du quotidien de nos concitoyens.

Les élus du GART remercient, enfin, toutes les autorités organisatrices qui ont participé avec un grand engagement, à cette opération en proposant des projets nombreux et de grande qualité.

Un moment de convivialité



Le GART célèbre son 40^e anniversaire au Sénat

Pour remercier les contributeurs de leur implication à nos côtés pour la réalisation de l'abécédaire du GART, nous avons choisi naturellement de les convier au Sénat. C'est, en effet, au sein de la chambre haute du Parlement français que l'histoire du GART a commencé pour donner du sens à la mobilité. Organisé le 2 novembre 2021, ce moment de convivialité s'est tenu en présence des anciens présidents de l'association – Jacques Auxiette, Jean-Michel Gadrat et Michel Destot – et des contributeurs de l'abécédaire, et avec l'amicale présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Lors de cet événement, Louis Nègre – président du GART – a tenu à saluer l'implication des contributeurs dans la construction de cet ouvrage ainsi que leur engagement dans la mobilité durable.

Le GART remercie l'ensemble de son équipe pour sa participation à la conception du rapport annuel 2021.

Sous la direction de

Guy LE BRAS, directeur général du GART

Suivi de publication

Mouloud HOUACINE, responsable communication du GART

Crédits photographiques

Droits réservés

Couverture : Philippe Miran ; Massimiliano Rossetto ; Adobe Stock

p. 4-6-7 : Adobe Stock

p. 9 : Bruno Mazodier

p. 12-13 : GART

p. 14-15 : Brest Métropole ; Adobe Stock

p. 18-19 : Augustin Detienne ; Alpaca Productions-Métropole de Lyon ; Région Pays de la Loire-Ouest Médias ; Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ; Antoine Mercusot

p. 20-21 : Antoine Mercusot ; Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté-Michel Joly ; SMTC ; Ville et Eurométropole de Strasbourg ; A. Gilbert

p. 22-23 : Patrick Garçon-Nantes Métropole ; Grand Poitiers Communauté urbaine ; Communication Grand Avignon ; CARENE

p. 24-25 : Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ; ville de Nouméa

p. 26 : Bruno Mazodier

p. 28-29 : Bruno Mazodier

p. 36-37 : Adobe Stock

p. 38 : CSC-Région Réunion

p. 41 : Adobe Stock

p. 42 : Idprod-Fotolia

p. 44-45 : Bruno Mazodier ; Schneider-Saada ; Adobe Stock

p. 47 : Frédéric Le Lan-CdA La Rochelle

p. 48-49 : Emmanuel Eme-Grand Besançon ; Orlat ; Frédéric Le Lan-CdA La Rochelle

p. 50 : Bruno Mazodier

p. 52-53 : Adobe Stock ; Région Pays de la Loire-Ouest Médias ; S. Budon

p. 54-55 : Adobe Stock

p. 56 : GART

p. 58 : Adobe Stock

Conception graphique

David CHÉNIÈRE, Fimicom

Date de publication

Mai 2022

L'édition 2021 de notre rapport annuel est disponible sur notre site internet www.gart.org





|||GART

GRUPÉMENT DES AUTORITÉS
RESPONSABLES DE TRANSPORT

22, rue Joubert
75009 Paris
01 40 41 18 19
www.gart.org
[@GART_officiel](https://twitter.com/GART_officiel)